



Remboursement accident de voiture

Par **mike60**, le **05/06/2008** à **21:33**

Bonsoir a tous,
Hier j'ai eu un accident de voiture avec un ami.
C'est cet ami qui conduisait ma voiture.
Le probleme c'est qu'il avait de l'alcool dans le sang.
Il n'y a rien eu de grave hormis la voiture qui sera déclaré en epave.

J'aimerais savoir si mon assureur actuel me remboursera la voiture.
Je tient à précisé que sur mon contrat d'assurance; il est ecrit que l'alcoolemie annule tous droit de remboursement.

Mais etant donné que je n'etai pas le conducteur je ne sait pas du tout si je serait remboursé.

Merci d'avance pour vos réponses.

Mike.

Par **jeetendra**, le **05/06/2008** à **22:22**

bonsoir, les tiers seront indemnisés, mais vous comme vous êtes le souscripteur de l'assurance l'exclusion de garantie du conducteur pour conduite en état d'alcoolémie vous sera également opposable, je dis cela avec cependant des réserves, cordialement

Par **mike60**, le **06/06/2008** à **11:08**

Je vous remercie de votre reponse.

Cordialement.

Mike